

COVID-19 : L'Ordre des infirmiers obtient le télésoin

130 000 infirmiers libéraux peuvent suivre les patients COVID-19 par vidéo ou téléphone

Paris, le 20 mars 2020

Suite à la demande de l'Ordre National des Infirmiers (ONI) de mise en oeuvre de [7 mesures d'urgence](#), dont le télésoin, l'ONI se félicite de la **publication hier** (jeudi 19 mars) d'un **décret relatif à la mise en place du télésoin**. Ce dernier va permettre aux infirmiers de **suivre à distance, par vidéo ou téléphone, les patients atteints de COVID-19**.

Le télésoin présente également un autre intérêt : **aucun risque de contagion d'infirmier à patient, ou de patient à infirmier**.

Le décret détermine un cadre significativement et exceptionnellement assoupli (au moins jusqu'au 31 mai 2020) afin de répondre aux enjeux de suivi via la télésurveillance du plus grand nombre de patients COVID-19 :

- intervention **dès la première rencontre à distance (donc sans rencontre physique préalable avec l'infirmier)** ;
- possibilité d'utiliser **n'importe lequel des moyens technologiques** actuellement disponibles pour réaliser une vidéotransmission (site ou application sécurisé via un ordinateur, tablette ou smartphone, équipé d'une webcam et relié à internet) ;
- possibilité, si le patient ne dispose pas du matériel nécessaire pour réaliser une vidéotransmission, d'effectuer les activités de télésoin par **téléphone** ;
- **exonération du ticket modérateur**.

*« Le Ministère de la Santé nous a entendu. Ce décret relatif au télésoin, pour lequel **nous avons réclamé la publication en urgence**, permet aux 130 000 infirmiers libéraux de **suivre à distance, par vidéo ou téléphone, les patients atteints de COVID-19**, et ce, dans un cadre significativement et exceptionnellement assoupli afin de répondre aux enjeux de suivi et de surveillance du **plus grand nombre**. Ce dispositif présente également **l'avantage d'éviter tout contact physique**, et donc tout risque de contagion d'infirmier à patient, ou de patient à infirmier.*

*La disponibilité du matériel de protection pour les patients reste une priorité : **les infirmiers ont besoin d'au moins 1 million de masques chaque jour !** »*

Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre national des infirmiers

--

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84 - adrien.decasabianca@gmail.com